

**Bureau du 20 novembre 2006**

**Décision n° B-2006-4760**

commune (s) : Meyzieu

objet : **Echange, avec la Commune, d'un terrain nu situé rue d'Aquitaine**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 9 novembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de la programmation de travaux de voirie, la Communauté urbaine se propose d'échanger deux parcelles de terrain nu en nature d'espace vert d'une superficie totale de 1 293 mètres carrés à détacher de parcelles plus grandes cadastrées sous les numéros 152 et 163 de la section DH en contrepartie de plusieurs terrains appartenant à la commune de Meyzieu et nécessaires à des opérations de voirie.

Ces terrains se détaillent comme suit :

- rue Fusier : un ensemble composé de 11 parcelles de terrain nu d'une superficie totale de 1 398 mètres carrés, cinq sont à détacher de parcelles plus grandes cadastrées DI 7, 172, 185, 147, 148, les parcelles cadastrées DI 140, 141, 144, 145, 196 et 198 sont, quant à elles, acquises en intégralité,

- rue Pommier : un ensemble composé de quatre parcelles de terrain nu d'une superficie totale de 1 967 mètres carrés, à détacher de parcelles plus grandes cadastrées DR 267, 269, 270, 272 en totalité,

- rue Jean-Louis Barrault : une parcelle de terrain nu d'une superficie de 141 mètres carrés à détacher d'une parcelle plus grande cadastrée BY 2985,

- 79, rue de la République : une parcelle de terrain nu d'une superficie de 131 mètres carrés à détacher d'une parcelle plus grande cadastrée BY 355.

Les échangistes évaluent les biens échangés par chacun à la même valeur de 36 370 €, principe admis par les services fiscaux.

Le présent échange est consenti et accepté sans soulte. Tous les frais liés au présent échange, soit 1 250 € environ, seront supportés pour moitié par la Communauté urbaine et pour moitié par la commune de Meyzieu ;

Vu ledit compromis ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'échange décrit ci-dessus entre la Communauté urbaine et la commune de Meyzieu.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer ledit compromis ainsi que l'acte authentique à venir.

**3° - Cet échange** fera l'objet des mouvements comptables suivants :

. mouvement d'ordre pour la partie acquise, évaluée à 36 370 €, en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 - opération 1065, et en recettes : compte 775 300 - fonction 822 - opération 1065,

. mouvement d'ordre pour la partie cédée, la valeur historique évaluée à 23 956,50 €, en dépenses : compte 675 100 - fonction 822 - opération 1065, et en recettes : compte 211 200 - fonction 822 - opération 1065,

. plus-value réalisée : différence sur réalisation, 12 413,50 € en dépenses : compte 676 100 - fonction 01 - et en recettes : compte 192 000 - fonction 01,

. pour les frais d'actes notariés, soit 625 € - compte 211 200 - fonction 822 - opération 1065.

**4° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1065 le 23 janvier 2006 pour 1 400 000 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,